

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2021

Nbre de conseillers 10
En séance 8
Ont voté 8

L'an deux mille vingt et un et le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER.

Étaient absents excusés : Mm Serge CAZALON et Yanis GANO.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_21

OBJET : Validation des travaux concernant la transformation du court de tennis en plateau sportif - city stade -

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° D2021_03 et 04 concernant, notamment, la décision de transformer le court de tennis en plateau sportif - city stade – et présente les devis reçus :

- SPTM : 36 046 € HT soit 43 255.20 € TTC
- TENNIS D'AQUITAINE : 43 030 € HT soit 51 636 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux cités ci-dessus et **retient** la proposition de TENNIS D'AQUITAINE proposant des prestations de qualité supérieure,

- **Donne** pouvoir à Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28/05/2021

Publié ou notifié le : 28 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 28 MAI 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2021

Nbre de conseillers 10
En séance 8
Ont voté 8

L'an deux mille vingt et un et le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usagé multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : Mm Serge CAZALON et Yanis GANO.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_22

OBJET : Attribution subventions 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations :

Pétanque Canalaise	200 €
ACCA Canals	110 €
Nuisibles Canals (ACCA)	30 €
Club des Joyeux Retraités	130 €
Comité des Fêtes	4 150 €
ADDA	80 €
Loisirs et Culture	400 €
ADAPEI	80 €
Prévention Routière	16 €
FNACA	50 €
Croix Rouge	50 €
Secours Populaire	50 €
ONAC	50 €
Association des Parents d'Elèves	130 €
Association Sportive Canalaise (Tennis)	130 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grisolles	110 €
CAMIDOC	40 €
ACAFFA	40 €
BALL TRAP CLUB PERIGAL	100 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de ces subventions et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

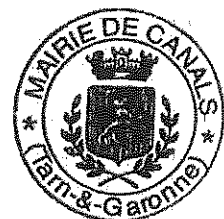
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28/05/2021

Publié ou notifié le : 28 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 28 MAI 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2021

Nbre de conseillers 10
En séance 8
Ont voté 8

L'an deux mille vingt et un et le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER.

Étaient absents excusés : Mm Serge CAZALON et Yanis GANO.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_23

OBJET : Modification des prestations d'action sociale pour le personnel communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D2018_23 du 11/06/2018, intitulée « Modification des prestations d'action sociale pour le personnel communal ». Elle propose de modifier ces prestations, jusqu'à nouvel ordre, de la façon suivante :

- **Personnel titulaire** : 150 € de chèques cadeaux auprès de l'organisme CADHOC par an (juin de chaque année) et par agent,
- **Personnel non titulaire (présence de 6 mois minimum)** : au prorata du temps de travail sur une base de 150 € de chèques cadeaux auprès de l'organisme CADHOC pour un temps plein, par an (juin de chaque année) et par agent avec un minimum de 45 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les prestations d'action sociale au bénéfice du personnel communal présentées ci-dessus, jusqu'à nouvel ordre,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021, chapitre 012,
- **Charge** Madame le Maire de son application.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D2018_23 du 11/06/2018 citée ci-dessus

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28/05/2021

Publié ou notifié le : 28 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 28 MAI 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2021

Nbre de conseillers 10
En séance 8
Ont voté 8

L'an deux mille vingt et un et le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER.

Etaient absents excusés : Mm Serge CAZALON et Yanis GANO.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_24

OBJET : Délibération autorisant le Maire à recourir à des agents contractuels
(Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser, pour la durée du mandat, à recourir à des agents contractuels, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

DISENT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de chaque année et ce durant la totalité du mandat.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 28/05/2021

Publié ou notifié le : 28 MAI 2021

Certifié exécutoire le : 28 MAI 2021

Le Maire,

Sylvie BOREL

